



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune d'Arques-la Bataille, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT, Marie-Laure DELAHAYE, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT (à partir de la question n°28), Pascale GUILBERT, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°14), Daniel LEFEBVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY (à partir de la question n°28), Isabelle POULAIN, Julien PRIEUR-DAMECOUR et Frédéric WEISZ.

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Julien PRIEUR-DAMECOUR), Annick BEURAIN (donne procuration à Frédéric CANTO), Antoine BRUMENT (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Luc DESMAREST (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), René DESPREZ (donne procuration à Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Dominique GARCONNET, Jean-Claude GROUT (de la question n°1 à 27 et donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), François LEFEBVRE (à partir de la question n°15 et donne procuration à Florent BUSSY), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Nathalie PARESY (de la question n°1 à 27), Dominique PATRIX (donne procuration à Nathalie PARESY à partir de la question n°28), Annie PIMONT, Patricia RIDEL (donne procuration à François GARRAUD), Stéphanie ROBY (donne procuration à Joël MENARD), Guy SENEAL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Véronique SENEAL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Sarah KHEDIMALLAH.

<b>Nombre de membres Mandat 2020/2026</b>	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	28
Procurations :	15
Votants :	43

## FINANCES

### BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2022 – Décision modificative n° 1

## EXPOSE DES MOTIFS

*Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°1 suivante au budget annexe des déchets ménagers et assimilés de Dieppe-Maritime pour 2022 prenant en compte :*

- *une reprise sur provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émise depuis plus de 2 ans,*

- *des avenants aux marchés de collecte et tri des ordures ménagères dû à l'augmentation des indices gazole et frais,*
- *un ajustement des recettes pour le rachat des matériaux revu en fonction des prix de reprise,*
- *une participation en capital à l'Agence France Locale.*

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU l'instruction budgétaire M14, relative aux opérations budgétaires et comptables des communes et de leurs établissements publics,

VU sa délibération n° 05-04-22/19 du 5 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés,

SUR le rapport de M. le Président,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 au budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés comme suit :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	812	R	Contrats de prestations de service	93 200 €	
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>					<b>93 200 €</b>	
65	6541	812	R	Créances admises en non-valeur	3 620 €	
65	6542	812	R	Créances éteintes	2 000 €	
65	65548	812	R	Contributions aux organismes de regroupement – Autres contributions	8 000 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>					<b>13 620 €</b>	
70	70	7078	R	Autres marchandises		84 240 €
<b>Total chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses</b>						<b>84 240 €</b>
78	7817	812	R	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		22 580 €
<b>Total chapitre 78 – Reprises sur provisions et amortissements</b>						<b>22 580 €</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>					<b>106 820 €</b>	<b>106 820 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2188	R	Autres immobilisations corporelles	-6 048 €	
<b>Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>				<b>-6 048 €</b>	
26	266	R	Autres formes de participation	6 048 €	
<b>Total chapitre 26 - Participations</b>				<b>6 048 €</b>	
<b>Total section d'investissement</b>				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le **11 JUIL. 2022**

Affiché le **- 1 JUIL. 2022**

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.